

TESTS  
VELO  
BTOB

MERCREDI 10

SEPTEMBRE 2025

CHAMROUSSE (38)

BULLETIN DE  
RÉSERVATION

RÉPONSE AVANT LE 22 AOÛT 2025

## INFORMATIONS EXPOSANT

Raison sociale

Marque(s) en test

Pays

Tél.

Vélos	Textiles	Protection	Chaussures	Bagagerie	Outillage & Pièces détachées
Accessoires		Autres			

## PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

Nom

Prénom

Tél.

Email

## PERSONNE QUI SERA EN CHARGE DES TESTS SUR LE TERRAIN

Nom

Prénom

Tél.

Email

**STAND** // ESPACE DE TESTS À PROXIMITÉ DU BIKE PARK DE CHAMROUSSE  
Voir détails du contenu du stand en page 2)

L'emplacement pour la journée TESTS PRO VÉLO est **INCLUS** pour les exposants **avant déjà un stand sur le salon SPORT ACHAT ETÉ 2025** (lundi 8 et mardi 9 septembre 2025)

Voici les différents emplacements proposés (choix multiple possible) :

<b>Stand 3x3</b> (900 € HT)	oui	non	<b>Stand 6x3</b> (1 440 € HT)	oui	non
-----------------------------	-----	-----	-------------------------------	-----	-----

<b>Stand 4,5x3</b> (1 215 € HT)	oui	non	<b>Stand 9x3</b> (1 890 € HT)	oui	non
---------------------------------	-----	-----	-------------------------------	-----	-----

Merci de nous préciser si l'installation de votre tente nécessite de l'électricité	oui	non
--	-----	-----

Nous contacter si besoin supplémentaire

Ce bulletin est à compléter intégralement sur votre navigateur web et à **retourner signé**  
**avant le 22 août 2025** par email à [hector@sportair.fr](mailto:hector@sportair.fr)  
**accompagné du règlement complet** (TTC)

Paiement par chèque à l'ordre de « Eurovet/Sportair » ou par virement bancaire (voir le RIB ci-dessous)

RIB SPORTAIR/EUROVET - Société Générale -Annecy

Code banque  
30003Code agence  
00100Numéro de compte  
00020822486Clé  
58IBAN : FR76 3000 3001 0000 0208 2248 658  
BIC (SWIF) : SOGEFRPP

## COMPRIS DANS VOTRE RÉSERVATION

- Un emplacement de la taille choisie (en page 1)
- Accès libre au télésiège de la Bérangère
- 1 station de lavage à disposition
- Accès électrique (si précisé en page 1)

### DÉTAILS LOGISTIQUES

- Le village est ouvert aux professionnels le mercredi 10 septembre de 9h à 17h
- Montage : le mercredi à partir de 7h30
- Démontage : le mercredi à partir de 17h

### COMMUNITY MANAGER

Nom

Prénom

Tél.

Email

### RÉSEAUX SOCIAUX



### LE LOGO DE VOTRE MARQUE À NOUS FOURNIR

Merci de nous faire parvenir votre logo à ([helene@sportair.fr](mailto:helene@sportair.fr)) pour votre présence sur la communication liée à l'évènement. Le logo doit être obligatoirement dans un format .eps ou .ai vectorisé.

## TOTAL DE VOTRE RÉSERVATION

Je participe **UNIQUEMENT à la journée TESTS PRO VÉLO** (mercredi 10 septembre 2025)

TOTAL RÉSERVATION STAND HT

€

TVA 20%

€

TOTAL TTC

€

J'**expose à SPORT ACHAT ÉTÉ** (lundi 8 et mardi 9 septembre 2025)

TOTAL TTC

€

### ADRESSE DE FACTURATION

Raison sociale

Pays

Adresse

Code postal

Ville

N° de TVA intracommunautaire (si facturation dans un pays de l'UE hors France)



SPORT-ACHAT-ETE.COM

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le bulletin de réservation doit être envoyé à l'organisateur Eurovet/Sportair accompagné du règlement de la totalité de la somme TTC.

La réservation ne pourra être validée qu'à réception d'un dossier complet.

Le non-respect de cette clause entraînera l'annulation de la participation à l'évènement Journée Tests Pro.

Les règlements doivent être effectués par chèque à l'ordre de Eurovet/Sportair ou par virement bancaire (voir RIB en page 1). Les retards ou défauts de paiement entraîneront également l'annulation de la participation à l'évènement.

### CONDITIONS D'ANNULATION

- + de 30 jours avant le début de l'évènement 50 % de frais d'annulation
- 30 jours avant le début de l'évènement 100 % de frais d'annulation

Si le nombre d'exposants inscrits n'est pas suffisant pour garantir le bon fonctionnement du test (année de lancement donc visibilité non garantie), l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement sans délai préalable. Les exposants inscrits et ayant payés leur présence seront intégralement remboursés.

### RESPONSABILITES ET ENGAGEMENTS

L'organisateur est assuré en « Responsabilité civile organisateur.

L'exposant est invité à souscrire auprès de ses assureurs les garanties d'assurances habituelles « foires et salons », c'est-à-dire de responsabilité civile et « tous risques » sur ses effets, objets et matériels personnels et professionnels.

L'exposant s'engage, avec ses assureurs, à renoncer à recourir contre l'organisateur en cas de dommages provoqués ou subis par ses effets, objets et matériels professionnels, pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de transport, disparition, détérioration.

L'exposant devra produire une attestation d'assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'évènement. Il relèvera de la responsabilité de l'exposant de faire la déclaration en gendarmerie en cas de vol.

L'exposant pourra alors obtenir, auprès de l'organisation, le nom, prénom et contacts de la personne responsable du vol.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un vol. Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les produits en provenance de l'étranger.

### LIMITATION DES RESPONSABILITÉS ET CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'évènement ne pouvait avoir lieu, pour toute ou partie de sa durée, ou en cas de force majeure (tempête, cataclysme, grève nationale, incendie...), l'organisateur ne sera pas tenu au remboursement des sommes versées par les exposants.

### JURIDICTION

L'acceptation de l'engagement contractuel implique le respect des prescriptions du présent contrat et des conditions citées dans ce bulletin de réservation. En cas de contestation ou de litige, les tribunaux d'Annecy seront seuls compétents.

### VALIDITÉ DU CONTRAT

Pour la prise en compte de toute demande de réservation, le présent contrat doit impérativement être dûment rempli, signé et validé par le tampon de la société. Si l'une des clauses n'est pas respectée, le contrat ne pourra être considéré comme valable.

En raison de l'épidémie du Covid-19 et de toute éventuelle mutation de celui-ci, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'organisateur pourra être amené à annuler la tenue de Salon ou à le reporter à une autre date pour répondre aux recommandations des organisations sanitaires et gouvernementales. Dans une telle hypothèse, l'organisateur notifiera sans délai à l'exposant sa décision d'annuler ou de reporter. En cas d'annulation, il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt et les sommes perçues par l'organisateur seront restituées à l'exposant, déduction faite des dépenses engagées : ce que l'exposant accepte et reconnaît expressément. En cas de report du salon à une date ultérieure, les conditions contractuelles seront maintenues pour les nouvelles dates, sans possibilité de rétractation de l'exposant, ce que l'exposant accepte et reconnaît expressément.

## J'ACCEPTELESCONDITIONSCI-DESSUS

Je, soussigné(e)

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions exposées ci-dessus,

et engage officiellement la société

que je représente en ma qualité de

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Cachet de l'entreprise \_\_\_\_\_